



Commune de Meroux-Moval

Compte-rendu du Conseil Municipal du lundi 02 février 2026

Le conseil municipal de Meroux-Moval s'est réuni, en séance ordinaire, le lundi 02 février 2026, à 20 h 00, salle Michel BROUQUE

Membres présents : Victor CABETE, Noémie DUBOST, Alain DUVERNOIS, Jean-Pierre GODEAU, Stéphane GUYOD, Christophe HENNY, Guy JACQUES, Michel LEBEUF, Brigitte MAGNIN, Sandrine MAGRIS, Agnès PARROT, Jessica RICHERT et Rémi TOCHON

Membres excusés :

Emmanuelle BOHL (procuration à Noémie DUBOST), Marie MINGARDO (procuration à Alain DUVERNOIS), Jean-Marc TOCHON, Jean-Marc WULLENS (procuration à Stéphane GUYOD)

Membre absente : Nathalie BESSE.

Trois personnes assistent au conseil dans les rangs du public.

Secrétaire de séance : Alain DUVERNOIS

Le compte-rendu de la séance du 11 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

Les délibérations prises lors de la séance du 11 décembre 2025 figurent dans le compte-rendu du conseil.

L'ordre du jour appelle l'examen des questions suivantes :

Délibérations

- a) Options « Ilot Centre Village » (photovoltaïque et autres).

Lors de la séance du 16 octobre 2025 il a été présenté et mis au vote le tableau récapitulatif des offres concernant le chantier Ilot Centre Village.

Ce dernier a été accepté à l'unanimité. Il restait à se positionner sur certaines options évoquées et chiffrées lors de cette séance.

Aujourd'hui il est question de se positionner afin de lever certaines options. Les travaux débutent actuellement.

Après échanges (notamment sur le photovoltaïque / production ; intérêt d'augmenter ou non la surface avec la notion d'emprunte carbone et le retentissement sur les aides financières ; durée d'amortissement...), il est proposé de retenir les options suivantes pour un total de **16092,18 € HT**

- Installation de panneaux photovoltaïques en toiture – 14 m2, en autoconsommation, permettant de couvrir environ 90% des besoins du bâtiment – pour un coût de 12592,98 € HT (971,70 € pour travaux de préparation sur toiture + 11621,28 € de panneaux)
- Installation de borne de tri des déchets : 689,65 € HT
- Installation d'une fontaine à eau : 1973,00 € HT
- Mise en place d'un plan inclinable : 836,55 € HT

Vote à l'**unanimité** des membres du conseil pour la levée de ces 4 options

b) Avance 25% investissement

Cette avance de 25% en investissement est sollicitée afin de régler des sommes dues (au titre du budget N-1) avant le vote du budget 2026.

C'est le cas par exemple pour les travaux du Pumptrack (engazonnement à venir...).

Comptes	Crédits ouverts N-1	Crédits à ouvrir N
202	3 600 €	900 €
2031	14 069,44 €	3 517,36 €
2033	500 €	125 €
2117	5 200 €	1 300 €
2118	1 400 €	350 €
2128	107 000 €	26 750 €
21318	1 162 960,50 €	290 740,13 €
2135	5 000 €	1 250 €
21351	13 600 €	3 400 €
2152	21 000 €	5 250 €
21578	3 000 €	750 €
2158	1 500 €	375 €
21841	1 500 €	375 €
2188	1 500 €	375 €
TOTAL	1 341 829,94 € / 4 = 335 457,49 €	335 457,49 €

Vote à l'**unanimité** des membres du conseil pour cette avance de 25%

c) Remboursement arrhes location salle communale.

Lors d'un épisode neigeux cet hiver, un candidat à la location de la salle communale a dû annuler cette réservation. Il a demandé le remboursement des arrhes versées (100 €).

Vote à l'**unanimité** des membres du conseil pour le remboursement de la somme de 100 €

d) Récolement des archives municipales 2026 par le Centre de Gestion.

Le récolement des archives municipales est une obligation quand il y a élections municipales (la validation doit être effectuée par le maire en place avant les élections, puis par le maire qui est élu suite aux élections).

Le Centre de Gestion peut mettre à disposition un archiviste pour réaliser cette action (1j1/2 évalué pour la commune de Meroux-Moval). La prestation est facturée à environ 300 €.

Vote à l'**unanimité** des membres du conseil pour confier cette tâche au Centre de Gestion

e) Contrôle des équipements sportifs par le Centre de Gestion.

Le maire de la commune acte par la présente convention la mise à disposition des adjoints techniques du CDG dans le cadre d'une mission de contrôles des équipements sportifs et de loisirs (Stade Multi activités et Aires de Jeux Collectives pour Meroux-Moval) Elle est conclue pour une durée de trois ans. Les missions sont facturées selon un barème défini (25 euros par agrès et 50 euros par aire de jeux). Les contrôles sont annuels.

Vote à l'**unanimité** des membres du conseil pour autoriser la signature de cette convention.

Pas de questions diverses adressées pour la séance de ce jour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **20h55**

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des membres du conseil qui ont œuvré à l'organisation du Repas des Aînés et souligne la réussite de cet événement.

Parole au public :

- Monsieur Claude OEUVRAD : la proximité des arbres de grande taille, situés sur le terrain communal proche de sa maison, entraîne un encrassement de sa toiture. L'entretien de sa toiture devient coûteux, il demande si des arbres ne peuvent être abattus ou élagués.

Réponse de M. Le Maire : l'abatage des arbres ne peut se faire sans autorisation, ils vont être évalués prochainement dans le cadre de l'aménagement de l'Ilôt Centre Village et la question de la possibilité d'un élagage sera posée.

- Madame Simone HOUILLON : rappelle le problème d'incivilités liées aux déjections de chiens un peu partout, remercie l'initiative de « canisacs » mis à disposition mais déplore qu'ils soient souvent jetés dans la nature !!!